

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 24 juin 2021.

Date de la séance : 30 juin 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 5

Absentes : 3

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Pierre FERNAND procuration à M. Jean-François RAZAVET - Mme Christelle GERMAIN procuration à Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Sabrina LARRIEU - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Jacqueline BOLIS.

Absentes : Mmes Nastascia ACCOT - Valérie MONTEIRO - Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/06/30/002**OBJET : Balades du Journal La Montagne - Convention de Co-organisation.**

Chaque année le groupe Centre France organise « Les balades du Journal La Montagne ».

Ce rendez-vous convivial se déroulera le dimanche 26 septembre 2021 sur le territoire de la commune et, différents circuits de balade seront proposés afin d'accueillir un large public tout âge confondu.

La Montagne (Groupe Centre France), via sa filiale Centre France Evénements, propose la prestation d'organisation de cet événement.

Aussi, les droits et les obligations des parties prenantes dans l'édition du 26 septembre 2021 doivent être précisés à travers une convention.

L'Adjointe en charge de la cohésion et de la communication vous invite, tout en précisant que ce dossier présenté à la commission «communication » au cours de sa séance du 21 juin 2021, a reçu un avis favorable :

- à valider la CONVENTION DE CO-ORGANISATION Balades du Journal qui sera annexée à la délibération,
- et à autoriser le maire, ou l'adjointe à la communication, à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 7 juillet 2021
Reçu en préfecture le 7 juillet 2021

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.